

QUESTIONNAIRE CONSEIL FISCAL EXAMEN D'APTITUDE 2006/1

LEGISLATION RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

15 POINTS

Question 1

... / 5 points

Une petite entreprise industrielle vient de se créer et le gérant vient vous trouver pour compléter son information sur une problématique spécifique à des commandes passées par ses clients.

Il vous demande comment il doit évaluer ses commandes en cours d'exécution et comment il doit traiter les risques y relatifs.

Question 2

... / 5 points

Un chef d'entreprise ayant un immeuble à l'actif de son bilan vous demande d'acter cet immobilisé à sa « vraie valeur » comme il dit. En d'autres termes, pouvez vous réévaluer ce bien et sous quelles conditions ?

Question 3

... / 5 points

Quelle attitude devez vous prendre lorsqu'un chef d'entreprise vous signale qu'un élévateur de palettes est définitivement inutilisable, en d'autres termes il ne servira plus à l'exploitation mais est destiné à la casse.

N° de stage

Question 1

... / 5 points

Mi juillet 2005, dans le cadre d'une première entrevue avec un nouveau client, vous lui demandez de produire ses comptes annuels des trois dernières années.

Les bilans qu'il vous produit sont plus que sommaires et après vérification, vous constatez qu'il n'a pas déposé ses comptes annuels 2002, ni ceux de 2003, ni ceux de 2004.

Quel sera votre conseil à ce client en termes de risques encourus ? Quel est ce risque ?

Question 2

... / 5 points

La société anonyme Alfa a 3 administrateurs ; Anne, Paul et Jean. La société vend une partie de ses actifs à leur valeur comptable à la société anonyme Bêta. Bêta est administrée par Mieke, Paul et Jean.

Quelle est la procédure du droit des sociétés à suivre par les administrateurs d'Alfa dans le cas précité ?

Question 3

... / 5 points

Il règne, dans la société anonyme Alfa, un désaccord sérieux et durable entre les actionnaires Jean (qui détient 80 % des parts) et Paul (qui détient 20 % des parts) qui rend impossible toute collaboration et entrave le fonctionnement normal de la société. Jean peut-il exclure Paul en tant qu'actionnaire ? Commentez.

Question 4

... / 5 points

Une société anonyme au capital souscrit de 80 000,00 EUR, clôture le premier exercice sur un bénéfice à affecter de 10.000,00 EUR.

Lors de l'analyse bilantaire, il apparaît clairement que le client veut distribuer un dividende. Quel conseil allez-vous lui donner en tant qu'expert-comptable et/ou conseil fiscal ?

Bilan de la SA au 31/12/0005

Actif		Passif	
Frais d'établissement	5.000,00	Capital	80.000,00
Immobilisations corporelles	168.000,00	Bénéfice de l'exercice	10.000,00
Valeurs disponibles	17.000,00	Dettes à < 1 an	100.000,00
	190.000,00		190.000,00

Question 1**... / 8 points**

Veillez compléter le cadre VII de la déclaration (ex. imp. 2005 – rev. 2004) de votre client (célibataire) avec les informations données par celui-ci :

- compte d'épargne Fortis : intérêts nets encaissés de 725,40 €
- compte d'épargne ING : intérêts nets encaissés de 328,20 €
- compte d'épargne Dexia : intérêts nets encaissés de 617,50 €
- compte à vue Fortis : intérêts nets encaissés de 15,20 €
- coupons encaissés d'actions General Motors aux Etats Unis : dividende encaissé de 1.212,10 € (frais d'encaissement et de garde payés séparément de 77,55 €)
- encaissement d'une somme de 3.500 € pour la location du balcon de l'appartement à Monaco (propriété de votre client) à l'occasion du Grand Prix F1 à la société Pirelli. Ce montant est versé annuellement depuis l'année 1997.
- paiement d'un loyer pour un coffre auprès de la Morgan Bank : 125 €
- honoraires réclamés par l'agent de change aux Etats-Unis pour la gestion des titres : 201,12 €

Question 2**... / 7 points**

Alain et Bernard sont les propriétaires indivis (50/50) d'un immeuble qui est loué à la société Alpha sprl. Alain est le gérant de la sprl et possède 25 % des parts. Bernard est propriétaire des 75 % restants.

Alain est marié sous le régime de la séparation et les époux sont tous les 2 propriétaires (50/50) de la partie d'immeuble concerné.

Bernard est marié sous le régime de la séparation et la partie d'immeuble concerné fait partie du patrimoine propre.

Donnés pour le calcul :
 revenu cadastral non indexé = 5.500 €
 coefficient de réévaluation = 3,45
 loyer annuel = 45.000 €
 coefficient d'indexation = 1,3604

Déterminez le montant du loyer à requalifier chez chaque personne et complétez pour chaque couple le cadre relatif aux revenus immobiliers et aux rémunérations de dirigeants d'entreprises.

Question 3**... / 5 points**

Calculez les montants à renseigner dans la déclaration fiscale (ex. imp. 2005 – rev. 2004) en matière de réduction d'impôt accordée pour les dépenses faites en vue d'économiser l'énergie chez les contribuables suivants (Mr et Mme X, marié sous le régime de la séparation de biens) :

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

N° de stage

(nb : toutes les conditions relatives aux types de travaux, aux entrepreneurs visés, aux mentions obligatoires de la factures, aux exigences techniques et aux documents à joindre à la déclaration sont remplies)

- remplacement de la chaudière de l'habitation familiale à Bruxelles (immeuble appartenant aux 2 époux) : 2.750 €
- isolation du toit du cabinet de consultation médicale de Mme situé à Rixensart (bien propre de Madame – immeuble utilisé à 100 % pour la profession) : 1.290 €
- installation de double vitrage dans l'appartement de Middelkerke (bien qui appartenait aux parents de Mr et dont celui-ci a hérité) : 5.250 €

IMPÔT DES SOCIÉTÉS

20 POINTS

Question 1

... / 9 points

La SA A a un bénéfice imposable(ex. imp. 2006) de €200 000,00 et peut prétendre aux taux d'imposition réduits. Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé à une augmentation de capital de € 50 000,00 (capital libéré). Une QFIE de € 2 000,00 et un précompte mobilier de € 5 000,00 sont à imputer. La société a effectué 4 versements anticipés d'impôts de respectivement €10 000,00, €12 500,00, €12 500,00 et 5 000,00.

Les pourcentages de réduction de la majoration des versements anticipés sont les suivants VA 1 : 9 % ; VA 2 : 7,5 % ; VA 3 : 6 % et VA 4 : 4,5 %.

Le pourcentage de la majoration pour absence ou insuffisance de versements anticipés s'élève à 6,75%.

L'impôt est calculé aux taux progressifs suivants
 24,25 % sur la tranche de €0,00 à €25 000,00 ;
 31 % sur la tranche de €25 000,00 à €90 000,00 ;
 34,50 % sur la tranche de €90 000,00 à €322 500,00.

L'impôt obtenu doit bien entendu être augmenté d'une CCC de 3 %.

1. Calculez l'impôt dû. (.../ 6 points)
2. Votre calcul sera-t-il différent sachant que la SA A, constituée au capital de €61 500,00, souhaite distribuer €25 000,00 d'un bénéfice comptable de €100 000,00 (du même exercice) sous la forme d'un dividende (.../ 3 points)

Question 2

... / 5 points

Une SPRL belge a enregistré les montants d'impôts suivants dans ses comptes de pertes et profits pour l'exercice 2005 :

6400	Droits de douane	42 000,00
6401	Précompte immobilier	14 500,00
6402	Taxe sur les eaux de surface(impôt régional)	400,00
6700	Versements anticipés	1 500,00
6702	Montant estimé à payer à l'impôt des sociétés pour l'exercice 2005	2 145,00
7710	Régularisation du montant de l'impôt des sociétés relatif à l'exercice d'imposition 2004	4 890,00
780	Prélèvement sur les impôts différés	163,00

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

N° de stage

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

Veillez renseigner les montants à compléter dans la déclaration ci-jointe.

Question 3

... / 6 points

Est-il, dans l'un des cas suivants, question d'un avantage imposable octroyé par la société belge "XYZ" ? Si oui, qualifiez ces opérations et précisez le mode de calcul ou le montant de l'avantage imposable ; si non, pourquoi pas ?

Le cas échéant, nuancez votre réponse.

1. La SA belge "XYZ" a le monopole des ventes des produits alimentaires qu'elle fait exclusivement produire par une BV néerlandaise sans établissement fixe en Belgique. Le 20.03.2005, la société "XYZ" achète une nouvelle machine de production de haute technologie au prix de €125 000,00. Le 04.04.2005, elle vend cette machine à la BV néerlandaise pour un montant de €105 000,00.

2. La société belge "XYZ" (situé à Bruxelles) a mis, pendant toute l'année, une Mercedes 250 SL (13 CV fiscaux) à la disposition gratuite de son administrateur néerlandais qui vit à Breda.

Ce dernier était en outre autorisé à utiliser cette voiture de société à des fins privées.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

15 POINTS

Question 1

... / 4 points

Comment interprétez-vous les situations suivantes du point de vue de la TVA ?

Données :

- 1) Un vétérinaire indépendant belge achète un appareil de radiologie aux Pays-Bas (12 554,00 €), qu'il affecte pleinement à l'exercice de son activité vétérinaire.
- 2) Un magasin de meubles réduit sa salle d'exposition pour en louer la moitié à son voisin, négociant en carrelages.

Question 2

... / 6 points

Quel est le régime TVA applicable ?

Déterminez le lieu de la prestation dans les cas suivants. Désignez à cet égard le débiteur de la TVA.

- 1) Le plombier JANS installe un nouveau robinet dans son habitation privée.
- 2) Le plombier JANS répare la plomberie dans un cabinet de dentisterie.

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

N° de stage

- 3) Le plombier JANS installe la plomberie dans un nouveau bâtiment. Le maître d'ouvrage est un expert-comptable qui utilise l'habitation à 80 % à des fins privées et à 20 % à des fins professionnelles. Les travaux concernent l'habitation toute entière.

Question 3	... / 5 points
-------------------	-----------------------

Un assujetti à la TVA belge, dont l'activité est entièrement soumise à la TVA, peut-il déduire la TVA sur les services suivants qui lui sont prestés ou les biens suivants qui lui sont livrés ?

Indiquez la lettre correspondante (A, B, C ou D) en regard de chaque opération.

Pour :

DAD complet	A	(DAD = Droit à déduction)
Aucun DAD	B	
DAD de 50 %	C	
DAD partiel	D	

1. Un négociant en boissons achète, en vue de les revendre, 100 bouteilles de whisky au prix de 10,00 EUR la bouteille.
2. Un grossiste en meubles a commandé des meubles auprès d'un fabricant allemand. Un membre du personnel transporte les biens de l'Allemagne jusque chez le grossiste belge.
3. Un grossiste en meubles achète des salons en Italie. Il vend une partie de ces salons à des détaillants belges et une partie probablement à des clients établis aux Pays-Bas.
4. Un boulanger soumis au régime forfaitaire reçoit un décompte de sa compagnie d'assurances concernant la prime d'assurance de sa camionnette qu'il affecte à concurrence de 70 % à un usage professionnel.
5. Un fabricant textile X achète 10 bouteilles de genièvre à l'occasion des fêtes de fin d'année, qu'il envisage d'offrir aux membres de son personnel (10). Coût total : 90,00 EUR.
6. Un restaurateur achète 10 caisses de cigares de La Havane. Il offre les cigares à ses bons clients à la fin d'un bon repas.
7. Un détaillant en produits alimentaires achète une nouvelle voiture qu'il envisage d'affecter à concurrence de 40 % à son usage professionnel.
8. Les membres du personnel de l'assujetti ont réparé une machine chez un client. Ils sont ensuite allés manger dans un restaurant et l'assujetti reçoit la facture du restaurant établie à son nom.
9. La T.V.A. sur l'achat de fleurs chez un marchand de fleurs à Bruxelles, pour un montant de €80,00, hors T.V.A. Les fleurs servent de décoration pour le bureau du directeur du personnel.

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux
Examen d'aptitude du 20 mai 2006

N° de stage

10. Une facture est établie pour l'achat de marchandises devant servir à la fabrication d'échantillons destinés à être offerts à des prospects en vue de faire connaître les produits proposés à la vente.

**PRINCIPES DE DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE
SUCCESSION**

10 POINTS

Question 1

... / 2,5 points

Dans le cadre de la déclaration de succession d'une personne décédée le 31/3/2006, quels sont les éléments qui peuvent être mentionnés au passif de la succession. Barrez la mauvaise réponse.

Réponse

a.	facture du journal local pour la parution des remerciements dans le bulletin nécrologique	OUI
b.	facture Belgacom du téléphone du défunt, datée du 15/4/2006 et relative à la période du 2/2/2006 au 2/4/2006	OUI
c.	commission de l'agence immobilière qui a été chargée de vendre l'un des immeubles du défunt pour permettre le paiement des droits de succession par les héritiers.	NON
d.	solde restant dû d'un financement versement anticipé souscrit par le défunt auprès de sa banque pour le paiement de ses impôts de l'ex. d'imp. 2007	OUI
e.	précompte immobilier de l'immeuble d'habitation du défunt pour l'ex. d'imp. 2006 enrôlé en date du 30/4/2006	OUI

Question 2

... / 4 points

Un client a reçu un héritage d'un grand-oncle qu'il avait totalement perdu de vue. Le décès a eu lieu le 31/1/2006.

Actif : un immeuble à Bruxelles de 100.000 €

Passif : divers postes non contestés pour un total de 70.000 €

Les droits de succession à payer (théoriques) s'élèvent à 15.000 €

Or, le receveur signale le 31/3/2006 à votre client que le défunt a vendu un immeuble à Liège en juillet 2004 pour un montant de 300.000 €

Le total des droits de succession dus à la suite de la réincorporation de cet actif s'élève ainsi à 150.000 €(montant théorique).

Votre client vous signale qu'il pense être à l'abri de tout souci car il a accepté la succession sous bénéfice d'inventaire. Il compte donc renoncer à cet héritage puisque l'actif net ne lui permet pas de payer la totalité des droits de succession.

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

N° de stage

Que lui répondez-vous ? Justifiez votre réponse.

Question 3

... / 3,5 points

a) Calculez des droits d'enregistrement dus dans le cadre de la cession d'un contrat de bail commercial :

Le bail d'origine couvre la période du 1/2/2006 au 31/1/2015 (soit 9 ans).

Le loyer du bail d'origine est de 1.500 € par mois.

Un forfait de 100 € par mois est à payer pour couvrir les charges locatives.

La cession a lieu le 1/6/2009.

Le document de cession est enregistré le 10/09/2009.

Le contrat de cession prévoit que la garantie locative de 6 mois de loyer déposée par le locataire initial sera abandonnée au profit du repreneur du contrat de location.

b) Quelle est la date ultime pour le paiement des droits d'enregistrement ?

**PRINCIPES DE DROIT FISCAL EUROPEEN ET
INTERNATIONAL**

10 POINTS

Question 1

... / 4 points

Une personne de nationalité japonaise travaille en Belgique depuis au moins 8 mois, sans interruption et ce, pour une société commerciale japonaise qui n'a pas d'autres opérations ni activités en Belgique.

Le travail de cette personne consiste uniquement à collecter et à transmettre au siège central de la société au Japon :

- des informations sur les développements de la législation européenne et
- des renseignements commerciaux généraux sur les activités des sociétés concurrentes actives en Belgique.

Cette personne travaille en Belgique dans un bureau qui est loué par elle et dont elle porte le loyer en compte, par ses notes de frais, à la société japonaise.

a) Est-ce que, compte tenu des principes contenus dans le droit fiscal belge et dans la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Japon et qui est supposée dans le présent contexte, être en conformité avec le modèle de convention de l'OCDE, la société japonaise est susceptible d'avoir :

- 1) un établissement belge et/ou
- 2) un établissement stable en Belgique ?

b) Est-ce que la société japonaise doit introduire une déclaration fiscale en Belgique ?

Motivez brièvement votre réponse.

Question 2

... / 4 points

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

N° de stage

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

Un client, résident en Belgique sur le plan fiscal, vous informe qu'il est considéré comme résident sur le plan fiscal également aux Pays-Bas et qu'il sera donc dorénavant soumis à l'impôt des personnes physiques, sur ses revenus mondiaux, dans les 2 pays.

Il vous demande s'il y a un remède possible à ce problème.

Que lui répondez-vous ? Motivez brièvement votre réponse sur base des principes généraux de droit fiscal international.

Question 3

... / 2 points

Votre client et son épouse sont les seuls actionnaires d'une société anonyme de droit belge. Leur beau-frère possède 97% des actions d'une société commerciale de droit hongrois (forme équivalente à une société anonyme). Chacun gère sa société séparément.

La société anonyme belge de votre client a consenti un prêt à la société hongroise détenue comme décrit ci-dessus par le beau-frère de votre client.

Le fisc hongrois réclame le prélèvement d'une retenue à la source sur les intérêts alors qu'ils pensaient tous les deux que, vu la récente directive sur les intérêts et redevances, aucun prélèvement à la source ne pourrait plus être effectué.

Il vous demande si ladite directive est applicable à sa situation.
Que lui répondez-vous ? Motivez brièvement votre réponse.

PROCEDURE FISCALE

15 POINTS

Question 1

... / 5 points

Veillez mentionner si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses (barrez la mauvaise réponse) et motivez votre réponse .

a) Pour une société qui clôture par année civile, l'impôt ne peut jamais être établi dans un délai qui dépasse 5 ans à dater du 1er janvier qui désigne l'exercice d'imposition

Réponse VRAI – FAUX

b) Les réclamations doivent être introduites dans un délai de 3 mois à dater de la réception de l'avertissement – extrait de rôle

Réponse VRAI – FAUX

c) Le contribuable peut invoquer à tout moment des arguments nouveaux à l'appui de sa réclamation

Réponse VRAI – FAUX

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

N° de stage

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

d) Une demande de dégrèvement d'office doit être introduite dans les 3 ans à partir du 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi.

Réponse VRAI – FAUX

e) L'introduction d'une réclamation n'a aucune conséquence sur le plan du secret bancaire

Réponse VRAI – FAUX

Question 2

... / 5 points

Votre client Mr X a procédé à des travaux d'agrandissements importants de sa maison. Il a reçu une notification d'un nouveau revenu cadastral plus important et il s'en étonne . Il vient vous consulter à ce propos.
Veuillez préciser quels sont ses droits et obligations en cette matière en motivant votre réponse.

Question 3

... / 1 point

Quel est le délai de prescription en matière de TVA en cas de fraude ?

Réponse

Question 4

... / 2 points

Les affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses ?

a.	Toute décision arrêtée par l'Administration de la TVA est contraignante pour les assujettis à la TVA.	
b.	Le délai de réclamation standard en matière de TVA pour les factures, livres et autres documents est de 7 ans.	

Question 5

... / 2 points

A l'occasion d'un contrôle TVA, l'Administration constate qu'une partie du stock a "disparu" de l'entreprise. L'assujetti à la TVA n'est pas en mesure de produire les factures de vente relatives à ces marchandises du stock. De même, il n'y a aucune trace de déclaration de vol ni autre déclaration à la police ou à l'assurance. En outre, les marchandises considérées sont, pour certaines, soumises au taux de TVA de 21 % et, pour d'autres, au taux de TVA de 6 %. Quel risque l'entreprise court-elle dans le cas présent ?

**NORMES JURIDIQUES ET PROFESSIONNELLES
CONCERNANT L'EXPERTISE COMPTABLE, LE CONSEIL
FISCAL ET LES AUTRES MISSIONS LEGALES DE
L'EXPERT-COMPTABLE ET DU CONSEIL FISCAL**

20 POINTS

Question 1

... / 5 points

Un agent immobilier (profession réglementée) prend contact avec vous et vous propose de constituer une société avec lui pour exercer vos activités professionnelles respectives : est-ce possible (sélectionnez une réponse parmi les suivantes) ?

- Oui
- Oui mais avec la permission du Conseil de l'Institut et sur base d'un dossier détaillé
- Non.

Question 2

... / 5 points

Vous êtes membre de l'IEC et êtes inscrit sur la sous-liste des experts-comptables externes ou des conseils fiscaux externes.

Vous rencontrez un ami qui est membre de l'IPCF en tant que comptable agréé. Vous exercez tous deux votre profession uniquement en Belgique.

Vous vous posez tous deux la question de savoir si vous pouvez former ensemble une société pour exercer chacun votre profession au sein de ladite société. Il ne s'agirait donc pas d'une société de moyens mais d'une société interprofessionnelle.

Est-ce que cela est réalisable pour vous, en tant que membre IEC, compte tenu des règles déontologiques actuelle fixées par la loi et mises en œuvre par l'IEC :

- OUI OU NON
- Motivez votre réponse.

Question 3

... / 5 points

Un nouveau client vient vous trouver. Il vient de former une société commerciale de droit belge et vous demande de prêter les services suivants pour cette société : tenir la comptabilité, préparer les comptes annuels et la déclaration fiscale. Etant donné que l'activité débute, le client vous propose de ne lui porter aucun honoraire en compte durant 2 ans et de vous payer pour vos services en vous attribuant, comme actionnaire, des actions de la société.

Pouvez-vous accepter cette proposition ? Motivez votre réponse.

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

N° de stage

Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux

Examen d'aptitude du 20 mai 2006

N° de stage